

2

PLANIFIER DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : PARTI ET ORIENTATIONS

PLANIFIER DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : PARTI ET ORIENTATIONS

2.1 Les choix d'aménagement et de développement

Au printemps 2003, les autorités municipales lançaient un important processus de réflexion sur l'avenir de Québec. L'élaboration d'un plan stratégique constituait le premier jalon de cette démarche. Intitulé *Une vision pour Québec – L'avenir maintenant!*, cet outil de planification est entré en vigueur le 19 décembre 2003, après un processus de consultation publique. Il a permis d'établir un consensus à propos de la

vision de la Ville à l'horizon 2020 et de définir le cadre de gestion de l'administration municipale ainsi que ses priorités d'action d'ici les cinq prochaines années.

Les orientations inscrites au Plan stratégique visent à assurer la cohérence des politiques et des plans sectoriels, des actions et du budget de l'administration municipale. Elles constituent un guide pour l'élabora-



tion des divers outils de planification de la Ville. Ainsi, le Plan stratégique a servi de toile de fond à la réalisation du PDAD. Afin d'assurer la cohésion de ces deux outils de planification complémentaires, la Ville a décidé de les intégrer à l'intérieur d'un même processus réunissant l'ensemble des partenaires internes. Le contenu du Plan stratégique s'est articulé autour de trois thèmes : la vitalité de la communauté, des milieux de vie de qualité et une organisation municipale performante. Un diagnostic de l'état actuel de la situation et des questions propres à la Ville de Québec a été établi pour chacun de ces thèmes, ce qui a mené à la définition d'enjeux.

Les enjeux du Plan stratégique ayant une portée territoriale ont servi de référence à la définition du parti et des grandes orientations d'aménagement et de développement du PDAD.

Enjeux établis au Plan stratégique de la Ville de Québec

- **La croissance, la diversité et la cohésion de la population**
- **Le développement de l'économie et de l'emploi**
- **Le caractère exemplaire de l'environnement**
- **La consolidation du territoire urbain**
- **Une offre de services axée sur les citoyens**
- **Des services de qualité livrés avec compétence au meilleur coût**
- **L'amélioration de la fiscalité**

Plan stratégique de la Ville de Québec 2004-2008;
Une vision pour Québec – L'avenir maintenant!,
Ville de Québec, décembre 2003



2.1.1 Le parti d'aménagement

Planifier l'aménagement et le développement du territoire dans une perspective de développement durable

La Ville fait du développement durable l'un des principes devant guider la mise en œuvre de ses orientations et de ses actions futures. Ce principe constitue l'assise du PDAD tout autant que celle du Plan stratégique. La Ville souhaite ainsi s'assurer que les interventions qui seront réalisées sur son territoire permettront à la population de jouir de ressources naturelles en quantité et de qualité, d'évoluer dans des milieux de vie où il fait bon vivre, où s'intègrent harmonieusement les milieux naturels et construits, et de profiter d'une économie prospère et diversifiée.

Par définition, le développement durable est « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.* » Pour tendre vers une telle

Dès sa création en 2002, la Ville de Québec s'est dotée de stratégies de développement durable. Traduisant ses préoccupations en cette matière, ces stratégies ont teinté, dès le départ, les processus devant conduire à l'adoption du Plan stratégique et du Plan directeur d'aménagement et de développement.

forme de développement, la Ville doit prendre en compte l'ensemble des composantes qui concourent à satisfaire les besoins des individus, soit l'environnement tant naturel que construit, l'économie et la société. En d'autres termes, le développement se doit d'être respectueux de l'environnement, rentable d'un point de vue économique et acceptable pour la collectivité.

Constituant la préoccupation fondamentale de la Ville, le développement durable se veut également un principe intégrateur puisqu'il chapeaute l'ensemble des grandes orientations d'aménagement et de développement établies au PDAD.

Plan stratégique : principes

Un développement durable tient compte des aspects culturels, économiques, environnementaux et sociaux d'une question ou d'un projet. Les actions retenues doivent s'insérer dans une approche de solution globale. Une telle approche repose sur la vigilance des acteurs qui interviennent dans le développement urbain pour qu'une évaluation des impacts des projets de développement sur le milieu naturel et la santé précède leur réalisation... (de même que) l'ensemble des coûts et des bénéfices engendrés par le développement.

La poursuite d'un développement durable suppose notamment l'émergence de collectivités viables. Les deux plans supposent une planification de l'aménagement et du développement du territoire intégrant les principes d'intervention suivants :

- consolider et valoriser les milieux urbains existants par des projets d'insertion, de requalification ou de reconstruction ainsi que par des opérations de réaménagement urbain;
- rentabiliser les investissements publics en infrastructures et en services en orientant le développement en priorité vers les milieux où les services existent déjà;
- protéger et mettre en valeur les espaces naturels, ruraux et forestiers existants;
- diversifier les activités dans les quartiers de manière à offrir plus de services, de commerces et d'emplois près des lieux de résidence;
- répartir les activités sur le territoire en s'assurant de les rendre accessibles autrement qu'en voiture, notamment par le réseau de transport en commun, la marche et le vélo;
- aménager le territoire dans le respect des espaces naturels et en tenant compte de la capacité de l'environnement à accueillir le développement;
- protéger et mettre en valeur les biens culturels ou patrimoniaux et la qualité des paysages.

■ 2.1.2 Les grandes orientations d'aménagement

Destinées à orienter le contenu ultérieur des outils de planification en matière d'aménagement et de développement, les grandes orientations précisent les directions privilégiées par la Ville en ce qui concerne certaines questions jugées incontournables.

Plan stratégique : orientations à long terme

- **Préserver et mettre en valeur l'ensemble des ressources dans une perspective de développement durable.**
- **Privilégier la consolidation du territoire déjà urbanisé plutôt que son expansion, accroître la complémentarité des modes de transport et assurer l'intégration des interventions en cette matière.**

Protéger, mettre en valeur et développer des environnements naturels et urbains de qualité

Afin d'accroître la qualité de vie des citoyens, la Ville reconnaît l'importance de préserver et de mettre en valeur les territoires et paysages forestiers et agricoles, de permettre à l'ensemble de la population de bénéficier des espaces naturels à des fins récréatives et de détente tout en veillant à l'intégrité de ces milieux fragiles. La protection et la conservation des plans d'eau, des bandes riveraines, des zones inondables, des milieux humides, des sources d'approvisionnement en eau, des écosystèmes sensibles et des habitats fauniques qu'ils renferment sont au nombre des préoccupations de la Ville. De concert avec ses divers partenaires, elle entend développer toute mesure permettant de protéger les milieux naturels jugés d'intérêt. Elle mettra également à contribution les divers outils d'intervention qu'elle possède, dont le Plan directeur des milieux naturels et de la forêt urbaine. Afin de protéger de façon appropriée les eaux de surface et souterraines, la Ville préconise la mise en œuvre de la gestion par bassin-versant sur son territoire. L'amélioration de la qualité de l'air fait partie des grands enjeux environnementaux auxquels s'attaquera la Ville au cours des prochaines années. À cet égard, la révision des pratiques de transport actuelles ainsi que le renforcement du transport alternatif et collectif sont des avenues incontournables.

Québec présente un environnement urbain hors du commun; la ville est caractérisée par son rôle de capitale, par quatre siècles d'histoire et par la présence de nombreux témoignages du passé qui marquent son paysage. Ces facteurs justifient l'attention particulière accordée à la mise en valeur ainsi qu'à la protection de son environnement et de son patrimoine construit et naturel. Par ailleurs, la Ville souhaite favoriser le maintien de conditions propices au développement de milieux de vie sains, agréables, conviviaux et respectueux de l'environnement naturel. La qualité de l'offre ainsi que l'accessibilité des services et des équipements publics culturels, communautaires et de loisirs à proximité du lieu de résidence constituent également des priorités.

Enfin, la Ville veut favoriser le développement d'un environnement urbain limitant les facteurs d'insécurité. La prévention des nuisances et des risques susceptibles d'être associés à des territoires, à des usages, à des pratiques ou à des activités constitue l'approche de gestion des contraintes naturelles et anthropiques privilégiée par la Ville. Elle interviendra relativement aux problèmes existants et contrôlera les nouvelles implantations qui sont jugées à risque, de manière à assurer une cohabitation harmonieuse des différents usages et à limiter les situations pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens.

Développer des milieux de vie favorisant le bien-être, la diversité et la croissance de la population

Les récentes études démographiques prévoient, pour la population de la région et de la ville de Québec, une croissance faible suivie d'une diminution à partir de 2019. Le vieillissement de la population met en évidence la nécessité de remplacer à court terme un très grand nombre d'individus prêts à prendre leur retraite. Par conséquent, le marché de l'emploi sera favorable à l'établissement de personnes et de nouveaux ménages en provenance du Québec, du Canada et du reste du monde. La Ville et ses partenaires doivent développer une stratégie gagnante à ce sujet. Plus que jamais, Québec doit s'ouvrir sur le monde. Il en va de son avenir.

La Ville souhaite maintenir des espaces résidentiels en quantité suffisante pour répondre aux besoins de la population actuelle et future. Elle désire stimuler le marché du logement afin qu'il offre des habitats suffisamment nombreux et variés pour répondre aux besoins des différents groupes de la population. Enfin, elle prendra en compte les besoins d'une population vieillissante, notamment en ce qui a trait à l'habitat. Elle privilégie notamment l'émergence de milieux de vie conviviaux, à proximité des services et des réseaux de transport en commun.

Au-delà des conditions favorables au développement des individus et de la communauté, la Ville encourage la création et l'accès à des emplois variés et en nombre suffisant pour satisfaire les différents besoins de la population et soutenir son développement économique. Elle entend appuyer l'épanouissement et l'intégration de l'ensemble des individus à la société par son engagement dans les domaines de la culture, des loisirs et des sports. Elle souhaite prévenir les phénomènes d'exclusion sociale en favorisant, par exemple, la mixité des milieux de vie. Enfin, la Ville continue d'encourager l'établissement d'une population immigrante sur son territoire.



Favoriser le renforcement de la structure urbaine et la consolidation du territoire

Des pratiques d'urbanisme axées sur le développement durable

En raison des pratiques passées en matière d'aménagement et de développement du territoire, Québec présente une structure urbaine éclatée et une faible densité d'occupation. Elle compte encore de vastes zones vacantes présentant un fort potentiel de développement, notamment dans les secteurs centraux. Tandis que les milieux construits vieillissent et nécessitent de coûteuses améliorations, la poursuite du développement dans des secteurs excentriques suppose la mise en place de nouvelles infrastructures impliquant des investissements majeurs. La Ville fait maintenant face à un défi de taille : elle doit s'assurer de préserver les acquis dans les secteurs construits tout en abordant d'une façon plus rationnelle la poursuite de son urbanisation. Les perspectives démographiques incitent à rentabiliser les investissements publics. La Ville doit également s'assurer de la viabilité et de la durabilité de ses interventions.

La consolidation du territoire urbanisé est ainsi au cœur des préoccupations de la Ville. Celle-ci souhaite infléchir le développement de manière à le diriger vers les endroits permettant d'atteindre ses objectifs de consolidation, de structuration du territoire, de renforcement du transport en commun et de respect de l'environnement. Ainsi, la poursuite de l'urbanisation dans les secteurs présentant le plus grand potentiel sera privilégiée, en tirant avantage des équipements et des services existants ainsi que des investissements déjà réalisés. L'intégrité des territoires agricoles et forestiers sera maintenue tout en promouvant le développement durable des ressources et du potentiel de ces milieux. La Ville entend également favoriser la conservation et la mise en valeur des milieux naturels de son territoire. En milieu construit, elle favorise l'insertion, la conversion et la restauration des immeubles existants et présentant un tel potentiel. Elle préconise

par ailleurs une densification et une mixité judicieuse des usages dans certains secteurs à dominance résidentielle.

La Ville favorise, sur le territoire, la consolidation des secteurs d'activité économique et leur hiérarchisation équilibrée. Ses interventions visent à ajuster progressivement les modèles de développement privilégiés jusqu'à ce jour et qui ont favorisé un étalement du territoire urbanisé. Le renforcement de la structure urbaine appuyant naturellement l'amélioration de l'offre du transport en commun, il s'inscrit dans les politiques privilégiées par la Ville en cette matière.

Une gestion intégrée des déplacements urbains

La Ville veut mettre en place une gestion intégrée des déplacements afin d'améliorer la fonctionnalité, la mobilité et la sécurité des déplacements des personnes sur l'ensemble de son territoire. Un réseau de rues mieux maillé et hiérarchisé est essentiel pour assurer et améliorer la perméabilité des milieux de vie, consolider le territoire, réduire la circulation de transit, faciliter les déplacements des piétons et des cyclistes et réduire le temps de parcours des autobus urbains. La Ville devra également assurer la complémentarité du réseau routier relevant de son autorité avec celui qui relève du ministère des Transports du Québec.

Par ailleurs, les orientations retenues par le Réseau de transport de la Capitale (RTC) font partie intégrante de la stratégie de la Ville visant à mieux structurer et consolider son territoire. Outre la reconnaissance au PDAD du nouveau réseau structurant de transport en commun proposé par le RTC dans son plan stratégique, la Ville désire déployer immédiatement les conditions de succès favorisant progressivement l'utilisation accrue de ce mode de transport. Elle orientera le développement urbain de manière à favoriser l'accroissement de la demande en transport en commun le long des grandes artères urbaines et dans les principaux secteurs d'activités.

Soutenir le développement d'une économie diversifiée, respectant les ressources et le potentiel du territoire

Sources de richesse individuelle et collective, la vigueur de l'économie et la présence d'emplois de qualité et diversifiés constituent un pouvoir d'attraction pour les individus, les entreprises et les investisseurs. La Ville doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour projeter ici et dans le monde cette vision d'une ville et d'une région prospères sur le plan économique et sur le plan social, disposant d'un potentiel important de croissance et, surtout, offrant une qualité de vie unique. La Ville est consciente, tout comme ses partenaires, de l'importance d'offrir un environnement propice au développement d'occasions d'affaires. Ces dernières encouragent et, dans certains cas, stimulent les initiatives des individus, des groupes, des institutions et des entreprises.

La Ville souhaite développer le potentiel du territoire de manière à favoriser l'établissement de nouvelles entreprises et la prospérité des entreprises déjà en place. Elle veillera à fournir des espaces de qualité et en quantité suffisante pour accueillir le développement des secteurs résidentiels, commerciaux et industriels. Ce faisant, elle veut offrir à la population et aux agents économiques les conditions nécessaires à leur croissance. En outre, la Ville entend assurer une saine répartition des emplois en favorisant leur implantation à proximité des lieux de résidence.

Afin de soutenir l'économie locale et régionale, la Ville souhaite, parmi d'autres axes d'intervention, promouvoir et soutenir le secteur des sciences de la vie, de la santé et de la nutrition, celui des technologies appliquées, notamment les biotechnologies, celui des matériaux transformés et aussi l'économie du savoir⁴, tout en poursuivant ses efforts pour encourager le secteur de la transformation. Elle veillera à leur offrir les meilleures conditions d'accueil et de développement en déterminant les lieux propices à leur établissement. La Ville soutient le développement, la promotion et la diversification de l'industrie touristique tout en favorisant le développement et le dynamisme de l'industrie culturelle. En matière de structure commerciale, elle entend confirmer la vocation des secteurs susceptibles d'accueillir les grandes surfaces, tout en favorisant le renforcement et le développement des artères commerciales existantes.

⁴ Dans l'ensemble, ces secteurs sont aussi ciblés par l'organisation PÔLE Québec Chaudière-Appalaches et au Plan stratégique.